

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-132560-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/361**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Adhésion de la ville de Bordeaux à l'AFAUP. Autorisation. Décision. Signature

Madame Eve DEMANGE, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2016, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), association loi 1901, a pour ambition de faire de l'agriculture urbaine un levier pour rendre les villes durables, fertiles et apaisées. Elle fédère les professionnels de l'agriculture urbaine et constitue une ressource importante pour le développement de leurs projets.

En 2022, l'AFAUP comptait 120 adhérents répartis dans toute la France et représentant la diversité des agricultures urbaines tant dans les profils (producteurs, animateurs, bureaux d'étude, ...) que dans les techniques utilisées (pleine terre, hydroponie, bacs, aquaponie, compostage, élevage, ...) ou encore dans les structures juridiques des organisations (entreprises, associations, structures d'insertion, coopératives, ...). Pour mener à bien ses projets, l'AFAUP reçoit le soutien de partenaires divers : ADEME, Banque des Territoires, ministère de l'Agriculture et l'Alimentation, Métropole du Grand Paris, services régionaux de l'Etat, ...

Devant le nombre grandissant de sollicitations de la part de collectivités et convaincue que celles-ci sont en première ligne pour amplifier les dynamiques autour de l'agriculture urbaine, l'AFAUP a décidé en 2023 de créer un réseau dédié aux collectivités

La vocation de ce réseau est de rassembler un maximum de collectivités et constituer une communauté engagée dans l'accompagnement de l'agriculture urbaine. Cela se traduit par 3 objectifs :

- Encourager les échanges entre collectivités pour partager les bonnes pratiques, susciter des coopérations...
- Accompagner la montée en compétences des agents et des élus
- Créer des passerelles avec les acteurs de l'agriculture urbaine et notamment les professionnels

Les villes de Lyon, Grenoble, Paris, Nantes, Saint Etienne, Nice ont déjà rejoint l'initiative.

Les services proposés par le réseau sont multiples et s'adressent tant aux techniciens qu'aux élus : webinaires, témoignages, ateliers, lettres d'information, visites de site et journées d'échanges. Cette adhésion donnera aussi accès au réseau des signataires et à un ensemble de ressources documentaires et outils. L'angle d'approche est opérationnel, centré sur des situations concrètes et ses projets. Il constitue un soutien en ingénierie qui bénéficiera au développement des projets bordelais.

Cette adhésion permettra aussi de mettre des ressources techniques à la disposition des porteurs de projet des fermes urbaines en cours de création, pour les aider à mener à bien leurs actions et leurs productions.

Par ailleurs, l'adhésion à cette association implique la signature d'une charte de bonnes pratiques en faveur du respect de l'environnement.

Un montant d'adhésion en fonction du nombre d'habitants de la collectivité est demandé, ce qui correspond à un investissement de 800€/an sur 3 ans pour la ville de Bordeaux soit un total de 2400 € pour la période 2024-2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser la Ville de Bordeaux à adhérer à l'AFAUP pour un montant de 2400 € pour la période 2024-2026 et autoriser Monsieur le Maire signer la charte correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Eve DEMANGE

CHARTRE DE L'AFAUP

AVEC LES DONNEURS D'ORDRE S'ENGAGEANT

DANS UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DURABLE

ETANT RAPPELE QUE

Les projets agricoles en milieu urbain et périurbain requièrent des principes et des usages généraux qu'il convient de suivre pour concourir à leur objet et à leur pérennité.

Ces bonnes pratiques sont rassemblées dans la présente charte établie par l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) et ses partenaires regroupant les différents acteurs de la filière.

La mise en œuvre de ces bonnes pratiques permet de répondre au mieux, de manière pérenne et dans l'intérêt général, aux nouveaux enjeux agricoles, urbains et sociétaux, tels que la gestion durable de l'eau, de l'air et des déchets, le développement de l'économie circulaire, la pérennité économique de projets, la sécurité alimentaire, une reconnexion avec le vivant et la création de lien social, une démarche d'insertion ainsi qu'une meilleure valorisation du foncier.

POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DURABLE

DENOMME..... (nom éventuel du projet)

À (adresse éventuelle du projet)

NOUS, (nom du donneur d'ordre)

Représenté par : (prénom et nom)

Ayant pour adresse postale : (siège)

Ayant pour adresse électronique :(mail)

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1/ Nous inscrire dans une démarche collaborative de développement durable, en répondant aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ;

2/ Favoriser une approche inclusive et multifonctionnelle de l'agriculture, avec une préservation des terres arables et une gestion efficiente des ressources et de la biodiversité, en privilégiant notamment l'usage de matériaux biosourcés ;

3/ Maintenir les exploitations agricoles existantes, principalement en zone péri-urbaine, et favoriser les liens avec elles pour une intégration cohérente du projet dans son environnement ;

4/ Soutenir les démarches d'économie circulaire et d'insertion sociale ;

5/ Garantir la maîtrise foncière du site concerné et la possibilité d'y réaliser un projet durable ;

6/ Fournir l'ensemble des données sanitaires permettant une juste appréhension du site, notamment les analyses des sols, et le cas échéant concourir à mettre en place des alternatives pour respecter les réglementations sanitaires et environnementales, notamment en terme de pollution des sols ;

7/ Communiquer toutes informations techniques et réglementaires utiles, notamment les plans, calculs de portance et tous documents relatifs aux contraintes propres au site ;

8/ Garantir l'impartialité et l'exemplarité de la sélection s'il y a une mise en concurrence ;

9/ Veiller à l'installation d'un projet agricole économiquement viable et cohérent, eu égard aux potentiels commerciaux et aux financements privés et/ou publics prévus ;

10/ Etablir une contractualisation claire et équilibrée avec l'exploitant de sorte que la durée d'exploitation et une répartition appropriée des charges concourent à sa juste rémunération ;

11/ Accompagner la promotion et la communication autour du projet, et soutenir l'exploitant dans ses relations avec les parties prenantes telles que collectivités et riverains.

NOUS, Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP),

Représentée par : son Président M. Pierre AUBIGNAC,

Ayant pour adresse postale : Kerdec'h, 29120 Combrit

Ayant pour adresse électronique : contact@afaup.org

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1/ Partager nos expériences et compétences avec le donneur d'ordre signataire de la présente charte ;

2/ Soutenir et promouvoir son projet auprès des agriculteurs urbains ;

3/ Soutenir et promouvoir son projet auprès des pouvoirs publics ;

4/ Soutenir et promouvoir son projet auprès de différents médias ;

5/ D'une manière générale soutenir le donneur d'ordre dans la mise en œuvre de son projet d'agriculture urbaine pour favoriser et conforter sa pleine réussite à :

..... (nom et adresse du projet si identifié)

Fait en 2 exemplaires originaux dont chaque page est paraphée.

A

Le



POUR LE DONNEUR D'ORDRE

Signature, paraphe et tampon

POUR L'AFAUP

Signature, paraphe et tampon